



**Division des écoles
DE 2 – Gestion collective**

Affaire suivie par :
Chloé NIMESKERN
Chef de bureau

mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Metz, le **17 DEC. 2025**

Le Directeur académique,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de Moselle

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles,
Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

OBJET : *Prise en compte des situations sociales graves – mouvement intra départemental – rentrée scolaire 2026*

Dans le cadre du mouvement intra départemental 2026, les situations sociales suivantes peuvent être prises en compte :

- personnels et/ou leurs enfants, victimes de sévices ou de menaces graves dans le cadre de leur vie privée ;
- finances très dégradées (intervention de la commission de surendettement et mise en place d'un plan de redressement financier extrêmement rigoureux) : un rapprochement de domicile doit permettre d'aider l'intéressé(e) à se maintenir dans son emploi ou à éviter des doubles charges ;
- décès brutal du/de la conjoint(e) avec jeunes enfants : un rapprochement de domicile doit permettre d'aider l'intéressé(e) à faire face aux obligations familiales et éducatives. Un rapprochement d'un contexte familial facilitant la prise en charge des enfants est également envisageable ;
- à titre exceptionnel : la prise en charge d'ascendants ou de collatéraux malades et pour lesquels les aides légales sont mises en place, peut faire l'objet d'une évaluation sociale.

Pour signaler une de ces situations, vous devez adresser **jusqu'au vendredi 06 février 2026, délai de rigueur**, un courrier concis et explicite, accompagné d'éventuelles pièces justificatives, directement par voie postale et sous pli confidentiel, aux assistantes de service social des personnels de la DSDEN de la Moselle :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle
Service social en faveur des personnels de l'Education nationale
Bureau des assistantes de service social
1 rue Wilson
57000 METZ

Ce courrier doit :

- comprendre tout élément permettant d'apprecier la situation (preuves) ;
- présenter un projet de mutation cohérent ;
- établir un lien clair entre la raison évoquée, la demande de mutation et l'atteinte du bénéfice. En effet, la mutation doit avoir pour effet d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant.

En fonction des éléments transmis, les assistantes de service social des personnels pourront vous recontacter.

Les services de la DSDEN se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire relative au mouvement intra départemental (mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr).

Mickaël CABBEKE

